[Texte]

M. Kinsman: Si je peux ajouter quelque chose, si on retourne à Edouard Manet et les grands salons de Paris du siècle dernier, cela a toujours été le musée qui excluait l'artiste et non l'inverse. Alors, les risques sont assez minimes dans ce sens.

Mme Mailly: On peut dire à nos conservateurs des musées qu'ils n'ont pas à s'inquiéter parce que, vraiment, la loi du marché, peut-être l'appât du gain après tout, pourrait jouer pour aider à ce qu'il y ait plus de flexibilité de la part de certains artistes qui pourraient se permettre de devenir un peu difficiles.

Ma dernière question serait: Est-ce qu'on attend la deuxième phase de la Loi sur le droit d'auteur pour très bientôt?

M. Kinsman: Je crois que c'est l'intention de M^{me} MacDonald de déposer cela en Chambre dans la prochaine année du calendrier et assez tôt.

Mme Mailly: Vous voulez dire en 1987 quand vous parlez de la prochaine année?

M. Kinsman: Je parle de 1988 mais je ne peux pas vous dire quel mois. Mais j'espère que ce sera vers le mois de mars ou quelque chose du genre. Il faut le faire assez vite, évidemment, à cause du programme législatif.

• 1225

Mme Mailly: Est-ce que le fait de présenter le projet de loi en deux étapes, comme ceci, a créé des difficultés?

M. Kinsman: Je ne crois pas, madame Mailly. Evidemment, il y a des questions plus difficiles à franchir, comme les droits voisins dans la radiodiffusion, les droits auxquels M^{me} Finestone faisait allusion tout à l'heure concernant les photocopies, et ce genre de chose. Et évidemment, leurs solutions vont se trouver dans les droits collectifs que nous essayons d'élaborer. Alors, dans ce sens-là, le fait d'avoir déposé préalablement une loi qui explique ces régimes va nous aider dans les discussions que nous entamons avec ces usagers et ces déteneurs de droits.

Pour les autres rubriques, en ce qui nous concerne, et c'est aussi le cas pour nos amis, concernant les droits disons industriels, je crois que ces droits existent en tant que tels et méritent d'être dans la loi en soi. Le fait qu'on ait été en mesure de le faire dans une première étape, c'est reconnu comme un pas en avant de fait, évidemment, au bénéfice des usagers.

Mme Mailly: C'est un avantage alors d'avoir procédé aussi rapidement.

M. Kinsman: Oui, parce que c'était prêt. Et c'était dans certains cas nécessaire de le faire préalablement.

Mme Mailly: Merci, monsieur le président.

Le président suppléant (M. Edwards): Merci, madame Mailly.

Mrs. Finestone: I want to pick up on the misinterpretation I gave to my own supplementary question. VIS-ART has expressed concern that the

[Traduction]

Mr. Kinsman: If I may add something. Going back to Edouard Manet and the great Salons of Paris in the last century, it was always the museum who excluded the artist and not the other way around. So the risks are very small.

Mrs. Mailly: We can tell our curators they should not worry because really the market forces and possibly the lure of gain, after all, might encourage some artists, who might have become a bit difficult otherwise, to be more flexible.

My last question will be: Should we expect the second phase of the Copyrights Act very soon?

Mr. Kinsman: I think Mrs. MacDonald intends to table it in the House early in the next calendar year.

Mrs. Mailly: You mean 1987, when you say next year?

Mr. Kinsman: I mean 1988, but I cannot say in which month. I hope it will be in March or around that time. Of course, it has to be pretty soon because of the legislative agenda.

Mrs. Mailly: Were there any problems in presenting the bill in two phases?

Mr. Kinsman: I do not think so, Mrs. Mailly. Of course, there are more difficult issues to solve like the neighbouring rights in broadcasting, those mentioned by Mrs. Finestone regarding photocopies and so on. And the answer will be found in the collective rights we are trying to develop. In this sense, tabling early a bill explaining those schemes will help us in the discussions we are starting with the users and those who hold the copyrights.

For the rest, as far as we are concerned and it is also the case for our friends, regarding the industrial rights for instance, I think these rights exist on their own and should be in the act itself. To be able to do so in a first phase is recognized as a step forward, a step to the advantage of the users.

Mrs. Mailly: So it has a benefit to have worked so fast.

Mr. Kinsman: Yes, because it was ready. And in some cases, it was necessary to do so in advance.

Mrs. Mailly: Thank you, Mr. Chairman.

The Acting Chairman (Mr. Edwards): Thank you, Mrs. Mailly.

Mme Finestone: Je voudrais revenir sur la mauvaise interprétation que j'ai faite de ma question supplémentaire. VIS-ART s'inquiète que la loi relative au